



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 30 MARS 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sandra MILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Audrey DESMARAI, M. René HOCQ, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

FAIRE DU PAS-DE-CALAIS UN DÉPARTEMENT INCLUSIF ET ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS : BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ENGAGEMENT HANDICAP

(N°2026-55)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment, ses articles L.113-1 et suivants, L.114 et suivants, L.121-1 et suivants, L.231-1 et suivants et L.241-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental du 12/12/2022 « Agir avec vous

pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2023-418 du Conseil départemental du 25/09/2023 « Faire du Pas-de-Calais un département inclusif et accessible à toutes et à tous : l'Engagement handicap » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 09/03/2026 ;

INFORME l'Assemblée :

Article unique :

Sur le bilan 2024-2025 et les perspectives 2026 de l'Engagement handicap, tel qu'exposé au rapport et au document joints à la présente délibération

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 30 mars 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**ENGAGEMENT
HANDICAP**

Bilan 2024-2025



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

INTRODUCTION

Le 25 septembre 2023, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais adoptait son Engagement Handicap. Celui-ci vise à améliorer la vie quotidienne, l'inclusion sociale et la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap en développant un véritable « réflexe handicap » à tous les stades de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques départementales. Ainsi, l'Engagement Handicap oblige l'exécutif et les services départementaux dans tous les domaines de compétences du Département. Le pilotage de la démarche est assuré par un comité présidé par la Vice-Présidente en charge du handicap et est composé de l'ensemble des Vice-Présidents et des Présidents de Commissions thématiques. Un Comité Technique composé de représentants des différents pôles des services départementaux est en charge de la préparation des travaux du Comité de Pilotage et de la mise en œuvre des actions engagées.

Pour chacune des 17 actions du plan, sont présentées les actions réalisées et les perspectives. Dans la plupart des cas, un focus sur une action particulière vient illustrer les éléments de bilan.

L'exercice s'inscrit dans le cadre du projet de mandat (2023-2027) et fait l'objet d'un suivi annuel. Le présent rapport propose un bilan des actions mises en œuvre en 2024 et 2025. Le bilan est établi et présenté à partir du plan d'action arrêté en 2023 et construit autour de 4 ambitions déclinées en 17 actions :

- Rendre le Département plus accessible,
- Soutenir l'autonomie des personnes handicapées dans la vie quotidienne,
- Susciter et accompagner l'initiative des citoyens et des partenaires dans le champ du handicap,
- Sensibiliser et valoriser.

SOMMAIRE

Ambition 1 : Rendre le Département accessible

p.3 p.10

Priorité 1 : Favoriser l'accès physique aux équipements du territoire

Priorité 2 : Favoriser l'accès aux services départementaux

Priorité 3 : Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et leur maintien en poste au sein des services départementaux

Ambition 2 : Soutenir l'autonomie des personnes handicapées dans la vie quotidienne

p.11 à p.23

Priorité 4 : Assurer un accès aux droits au plus proche des bénéficiaires

Priorité 5 : Favoriser l'accès aux soins et à la santé

Priorité 6 : Soutenir la famille confrontée au handicap

Priorité 7 : Mieux accompagner les jeunes handicapés admis à l'aide sociale à l'enfance

Priorité 8 : Accompagner la scolarisation des collégiens

Priorité 9 : Faire de l'accès au logement individuel un levier d'inclusion sociale

Priorité 10 : Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Ambition 3 : Susciter et accompagner l'initiative des citoyens et des partenaires dans le champ du handicap

p.24 à p.33

Priorité 11 : Accompagner les opérateurs et les partenaires associatifs dans la prise en compte du handicap pour une vie culturelle, sportive et touristique plus inclusive

Priorité 12 : Soutenir les collectivités pour apporter des réponses locales aux besoins des publics en situation de handicap

Priorité 13 : Soutenir l'initiative citoyenne

Priorité 14 : Développer une stratégie d'achat plus responsable notamment via le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Ambition 4 : Sensibiliser et valoriser

p.34 à p.40

Priorité 15 : Former, sensibiliser et accompagner les agents départementaux et les élus aux enjeux du handicap

Priorité 16 : Former et sensibiliser les partenaires aux enjeux du handicap

Priorité 17 : Sensibiliser le grand public

Ambition 1 - Rendre le Département accessible

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, exprime le principe fondateur « d'accès à tout pour tous ». L'accessibilité universelle c'est garantir à tous les habitants qu'ils puissent accéder facilement et sans difficulté à un bâtiment, aux services et aux informations. Ainsi, pour le Département du Pas-de-Calais, il s'agit de garantir cette pleine accessibilité des équipements, services et aménagements aux personnes en situation de handicap.

L'accessibilité, qu'elle soit physique, numérique, relationnelle, est à la base de l'amélioration du service rendu aux habitants. C'est donc une garantie d'un service public départemental efficace et au plus proche des besoins des habitants du Pas-de-Calais.

3 priorités :

Priorité 1 : Favoriser l'accès physique aux équipements du territoire,

Priorité 2 : Favoriser l'accès aux services départementaux,

Priorité 3 : Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées et leur maintien en poste au sein des services départementaux.



Favoriser l'accès physique aux équipements du territoire

Actions réalisées en 2024 et 2025

Dans le cadre de l'agenda programmé de mise en accessibilité, 35 bâtiments départementaux conformes en août 2025 soit 83%. 67 collèges conformes pour août 2025, soit 59,7 % des collèges hors collèges métalliques. 23 opérations sont engagées simultanément par la direction de l'immobilier.

Actions à venir

42 bâtiments départementaux seront traités en août 2028 (soit 100 %).

113 collèges conformes en août 2028 (soit 100 % des collèges hors collèges métalliques)

Focus sur l'agenda programmé de mise en accessibilité du Département

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que des décrets d'application relatifs à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), le Département du Pas-de-Calais s'est engagé dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet Ad'AP dit « complexe » compte tenu de la taille du patrimoine, initié en 2016, pour un coût total estimé à 70 M € avec une durée de 9 ans, aurait dû s'achever en août 2025. Une prorogation de 3 ans a été sollicitée auprès de la Préfecture et a été obtenue en 2024. La date finale de l'Ad'AP est donc décalée à août 2028. Par ailleurs, compte tenu de la reconstruction envisagée des 10 collèges métalliques encore en fonctionnement, ces derniers ont été extraits de cet Ad'AP.

Les travaux les plus complexes sont le traitement de la chaîne de déplacement, c'est à dire l'ensemble des éléments et aménagements qui permettent à une personne en situation de handicap de circuler et d'utiliser un bâtiment en autonomie, en sécurité et dans des conditions équivalentes aux autres usagers.

Favoriser l'accès physique aux équipements du territoire

Le traitement de la chaîne de déplacement se décline en plusieurs actions :

- accès au site et stationnement : signalétique extérieure (éclairage renforcé pour les zones de stationnement PMR), seuils et portes et dispositifs d'ouverture spécifiques (respect des largeurs, hauteurs, sonnette ou interphone accessibles), banque d'accueil avec partie abaissée, boucle à induction magnétique pour les personnes malentendantes ;
- circulations : largeurs de couloirs, revêtements de sol antidérapants, avec contrastes visuels et tactiles aux changements de direction, panneaux directionnels contrastés, contremarches contrastées dans les escaliers, mains courantes continues des 2 côtés, ascenseurs adaptés (dimensions de la cabine, commandes à hauteur en relief et braille, signalisation sonore et visuelle des niveaux), rampes d'accès ;
- espaces fonctionnels des collèges : salles de classe et espaces pédagogiques avec équipements accessibles (respect des hauteurs), largeur de passage entre les tables, sanitaires adaptés, mobilier modulable et espaces de circulation libres dans les réfectoires, bibliothèques, salles polyvalentes
- sécurité et évacuation adaptées : issues de secours avec des ouvertures faciles, systèmes d'alerte visuels et sonores, dispositifs d'évacuation pour PMR ;
- adaptations aux déficiences sensorielles et cognitives : signalétiques multi-sensorielle (couleurs contrastées, pictogrammes normalisées, inscriptions en braille/relief, cheminements tactiles, bandes d'éveil de vigilance, codes couleur par étage/zone.

Exemples de réalisations

ADAP- COLLEGE LANGEVIN

Exemple de traitement d'un dénivelé important :
accès à l'externat



Construction d'une passerelle



Favoriser l'accès physique aux équipements du territoire

La collectivité s'engage à rendre l'ensemble des collèges et des bâtiments départementaux qu'elle gère, accessibles à tous les publics, en conformité avec la réglementation. Cette mise aux normes s'effectue dans une démarche inclusive.

La difficulté du traitement vient des niveaux de conformité de départ très variables : avec des points forts comme la présence de rampes d'accès sur un grand nombre d'établissements, ascenseurs installés dans 50% des collèges, signalétique adaptée partiellement mise en place. Néanmoins, plusieurs difficultés d'accessibilité de quelques collèges anciens sont à traiter (escaliers, marches isolées, absence d'ascenseur), les sanitaires sont non adaptés dans un certain nombre de collèges, et les cheminements extérieurs parfois non conformes (pentes, revêtements, largeur).

Exemples de réalisations répondant au handicap visuel

Handicap visuel :
Traitement de façade au
college Les Dentelliers de
Calais

Traitement par couleurs contrastées des obstacles : pose de films décoratifs sur les vitrages



Handicap visuel :
Traitement des casiers en
salle des professeurs au
college Vauban de Calais

Traitement par couleurs contrastées pour mise en évidence des fonctionnalités



Exemples de réalisations

Traitement du handicap auditif

Difficultés rencontrées par les personnes déficientes auditives:

- Non perception des messages sonores et notamment les alarmes incendies
- Difficultés à s'orienter
- Inconfort acoustique

- Installation de « flashes lumineux » dans les sanitaires
- Pose de panneaux d'orientation (intérieurs et extérieurs)
- Traitement de la correction acoustique (accueils, etc...)

Traitement du handicap cognitif

- Troubles de la mémoire et de l'attention,
- Difficulté à mobiliser ses capacités

- Usage de pictogrammes facilement compréhensibles



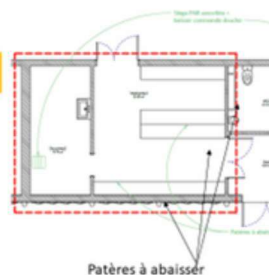
- Pose de panneaux ou repères d'orientation



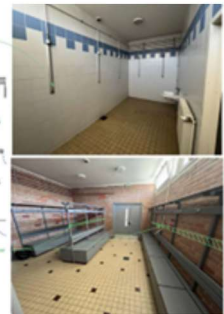
Handicap moteur :
Réaménagement des
paillasses en salles de
sciences pour assurer le
passage du fauteuil (collège
de Saint-Etienne-au-Mont)



Les vestiaires-douches
de la salle de sports



Patères à baisser



L'Ad'AP doit permettre d'améliorer durablement l'accueil des élèves, personnels, utilisateurs et visiteurs en situation de handicap dans les collèges et bâtiments recevant du public du patrimoine départemental

Favoriser l'accès aux services départementaux

Actions réalisées en 2024 et 2025

Le Département propose ACCEO depuis 5 ans. Cette solution numérique permet l'accueil téléphonique des personnes sourdes et malentendantes. En 2025, la solution a été déployée pour l'accueil physique des 125 collèges (solution construite à partir des retours d'agents d'accueil, formation des agents d'accueil à la solution et mise en place d'outils de communication adaptés dans les collèges).

Différentes actions ont été initiées pour engager la collectivité dans une démarche générale d'accessibilité par la simplification de ses écrits. A titre d'exemples,

- sensibilisation du collège de déontologie et réécriture de 9 fiches en langage clair
- 5 documents réalisés en FALC dont un support de présentation de la PCH
- mise en place à l'interne d'une formation/sensibilisation à la simplification des écrits.



En matière d'accessibilité numérique, des sessions de formations et de découverte se poursuivent. Des séances de test avec des usagers en situation de handicap ont pu être mis en place pour les sites www.aidants62.pasdecals.fr et www.pasdecals.fr.

Dans le cadre de sa bibliothèque numérique, la Médiathèque départementale propose deux offres adaptées entièrement à destination des publics en situation de handicap :

- BibliOdyssée : une offre de lecture adaptées pour les enfants et ados porteurs de dyslexie : 115 titres de romans adaptés pour une lecture confortable dans un format de fichier spécifique.
- Vocale Presse : Vocale Presse est un service de journaux et de revues audio disponible sur tous supports : 181 titres de presse adaptés en version audio

Actions à venir

Les formations au FALC et Langage clair seront déployées pour sensibiliser plus largement les équipes du Département en charge de la réalisation de supports et d'écrits administratifs. De nouveaux projets de simplification sont envisagés (FALC APA, articles de l'Echo 62, contenu du site de la collectivité...).

En ce qui concerne ACCEO, les formations des équipes font se poursuivre. Des supports, notamment vidéo, sont envisagés pour promouvoir l'outil au sein de la collectivité et bien informer le grand public.

La collectivité s'engage dans un processus de labélisation S3A, label créé par l'UNAPEI, pour garantir aux personnes en situation de handicap mental un accueil dans des conditions adaptées à leurs besoins. Une expérimentation de la démarche va démarrer sur trois sites d'accueil du Département avec la maison de l'archéologie à Dainville et les sites MDS de Lens1 et Lens2 et la maison de l'autonomie à Lens.

Une collectivité impliquée en faveur du FALC

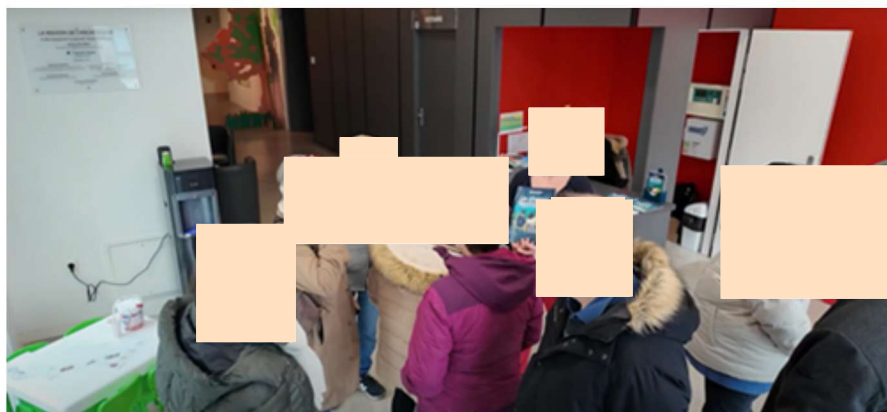
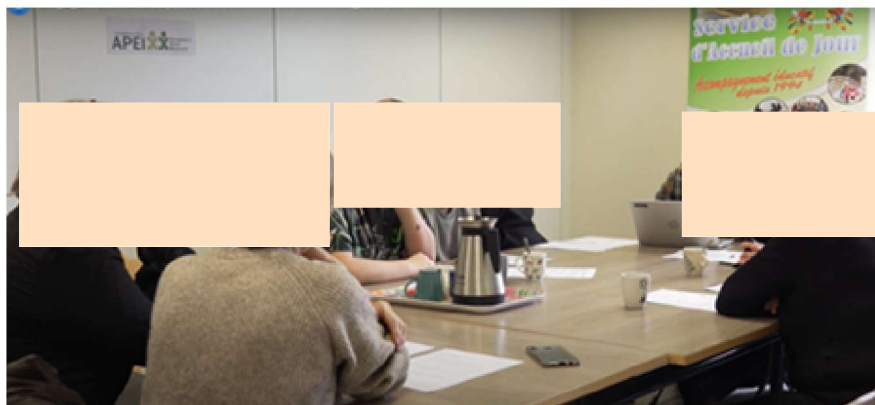
Personne ne doit être mis en difficulté, voire privé d'un service de la collectivité, parce que l'information reçue n'était pas suffisamment claire.

Fort de cet engagement, le Département a initié un travail autour du Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Cette méthode européenne suppose le respect d'un certain nombre de règles et principes facilitant la compréhension et la lecture. Elle repose également sur l'association des usagers, seul gage d'une véritable compréhension.

Une convention avec le groupement Arras-Montreuil de l'APEI (GAM APEI) signée début 2025 permet de concrétiser la formalisation de documents et de compléter le partenariat déjà engagé par la Maison de l'Archéologie en 2021.

Pour ceux qui seraient curieux de voir comment se passe un atelier de relecture avec des usagers en situation de handicap, une petite vidéo vient illustrer la démarche. Un moment plein de vérité et d'humanité, qui redonne du sens à notre action au quotidien ! lien vidéo ?

Et ce qui vaut au départ pour des personnes avec un handicap tel qu'une déficience intellectuelle, s'avère plus largement très utile pour optimiser nos communications auprès de personnes en difficulté avec la lecture (enfants, adultes non lecteurs, personnes étrangères, personnes souffrant d'un trouble « dys » ou d'un trouble de l'attention...).





Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et leur maintien en poste au sein des services départementaux.

Actions réalisées en 2024 et 2025

L'année a été marquée par la réalisation du bilan de la convention 2022-2024 du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Pour la collectivité c'est un puissant levier pour structurer et faire vivre la politique handicap et ainsi permettre l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents territoriaux en situation de handicap. Cette convention permet à la collectivité de proposer un environnement de travail plus accessible, d'améliorer l'accompagnement et la prise en charge des agents en situation de handicap et sensibiliser les managers et les équipes au handicap. Le taux de réalisation de cette convention est de 98% pour un budget de 716 000 euros.

Depuis le mois d'avril 2025, le nouveau marché mobilier adapté est opérationnel. Il permet d'accélérer l'accès au matériel pour les agents de la collectivité et réduire les délais d'attente. Cette action a été permise par la collaboration efficace entre la direction des ressources humaines et la direction des achats.

Les actions de sensibilisation des agents se sont poursuivies. Des temps spécifiques ont été proposés lors de la journée d'accueil des apprentis et pour les jeunes volontaires en service civique.

Comme chaque année, la collectivité se mobilise pour le DUODAY.

Actions à venir

Le Comité local du FIPH a validé le nouveau projet de la collectivité pour les 3 années à venir. L'approbation de cette convention a fait l'objet d'un rapport en juillet 2025 pour la période 2025-2027. Il s'agit maintenant de la mettre en œuvre en poursuivant les actions proposées, en pilotage par la direction des ressources humaines. Un axe supplémentaire a pu être intégré sur l'accessibilité numérique afin de valoriser les actions déjà menées et de mieux structurer la stratégie départementale;

Ambition 2 - Soutenir l'autonomie des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne

Le Département est aux côtés des personnes en situation de handicap, au quotidien, dans toutes les étapes de leur vie. Il s'agit d'élargir la palette de solutions existantes pour donner plus de choix et d'opportunités aux familles.

Le Département, à travers sa compétence générale en matière d'action sociale, déploie une action importante visant à soutenir l'autonomie des personnes handicapées dans leur vie quotidienne

7 priorités :

Priorité 4 : Assurer un accès aux droits au plus proche des bénéficiaires,

Priorité 5 : Faciliter l'accès aux soins et à la santé

Priorité 6 : Soutenir la famille confrontée au handicap

Priorité 7 : Mieux accompagner les jeunes handicapés admis à l'aide sociale à l'enfance,

Priorité 8 : Accompagner la scolarisation des collégiens

Priorité 9 : Faire de l'accès au logement individuel un levier d'inclusion sociale,

Priorité 10 : Favoriser l'insertion professionnelle



Assurer un accès aux droits au plus proche des bénéficiaires.**Actions réalisées en 2024 et 2025**

En ce qui concerne l'accueil, l'information et l'orientation des personnes en situation de handicap, l'année 2024 et 2025 a été marquée par l'engagement de la collectivité dans l'expérimentation puis le déploiement du Service Public Départemental de l'Autonomie. Il s'agit de coordonner les acteurs intervenant auprès des personnes âgées, handicapées et de leurs aidants pour simplifier leur parcours. Les maisons de l'autonomie ont déployé des sessions de formation de leurs partenaires de proximité et la MDPH a poursuivi son action d'accompagnement et d'appui au déploiement des accueils de proximité. Des actions d'aller vers et d'information ont pu être proposées sur les territoires (Garden party des aidants sur le montreuillois, une démarche d'aller vers sur les marchés du calaisis, forum handicap à Bruay, Lens ...).

La MDPH a conclu une convention cadre avec l'UDCCAS en 2023 et qui est déclinée en conventions individuelles avec 43 CCAS volontaires fin 2024. Depuis, 10 nouveaux CCAS ont passé convention avec la MDPH dont les agents d'accueil ont tous été formés en juin 2025. Ainsi, au 1er septembre 2025, 53 CCAS sont des "portes d'accès aux droits MDPH". La convention prévoit: un accueil de 1er niveau fourni par le CCAS, un numéro d'appel privilégié de la MDPH pour des situations le nécessitant, une formation initiale des agents d'accueil et une animation du réseau par la MDPH.

En avril 2024, une convention de même nature a été conclue entre la MDPH et la Préfecture qui intègre le réseau des 50 Maisons France Services au réseau des portes d'accès aux droits MDPH. Le contenu des engagements réciproques est identique à celui concernant les CCAS.

En mars 2025, une convention a été conclue par la MDPH avec la CAF du Pas de Calais qui vise à améliorer l'accès aux droits (effectivité et continuité) de leurs publics communs (bénéficiaires de l'AEEH et de l'AAH). Cette convention prévoit également que les 4 antennes territorialisées de la CAF deviennent des portes d'accès aux droits MDPH.

L'accueil des personnes handicapées en MDS a fait l'objet de travaux de réflexion en 2023. Début 2024, une cible a été définie (rôles respectifs et modalités d'accueil des PH en site et en MA) vers laquelle chaque MDS doit tendre. Dans ce cadre, la MDPH est sollicitée pour former les agents d'accueil en MDS. La formation de l'ensemble des agents volontaires sur chacune des différentes MDS a été assurée en 2025 (seul le territoire reste à former: septembre 2025).

Focus sur le séminaire SPDA

Vendredi 20 septembre 2024, à l'Hôtel du Département et à distance, plus de 400 représentants des partenaires institutionnels publics, privés, associatifs, mais aussi des usagers ont pris part au séminaire dédié aux grands enjeux du futur Service Public Départemental de l'Autonomie sur le Pas-de-Calais (SPDA).

Ce séminaire s'est déroulé en présence notamment de Dominique Libault, Conseiller d'État et président du Comité d'orientation et de suivi des travaux du SPDA, François Flahaut, Sous-préfet chargé de la cohésion sociale et de la jeunesse et Hugo Gilardi, Directeur général de l'ARS Hauts-de-France.

La journée s'est organisée autour de tables rondes et d'ateliers de travail pour définir ce qui fait la force et les réussites en matière de coopération sur le territoire qu'il faut conforter ; et les actions à développer, initier pour améliorer la prise en charge des personnes et simplifier toutes les étapes de leur parcours.

Ce séminaire a donné lieu à un rapport complet, base d'un programme d'actions pour le déploiement départemental et la déclinaison local sur chaque territoire.





Assurer un accès aux droits au plus proche des bénéficiaires.

Actions à venir

En matière d'accès aux droits des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, le levier principal porte sur l'ancrage du SPDA. Il s'agit, avec la Préfecture et l'ARS, pour le Département et la MDPH de conforter les points d'accueil de proximité et assurer une qualité de réponse en tout point du département. Pour cela les actions de formation, les conventionnements et l'outillage des personnels d'accueil en territoire devront être maintenus.

La MDPH reçoit un flux croissant de sollicitations téléphoniques auquel elle fait face avec de plus en plus de difficulté. La mise en place en octobre 2025 d'un agent conversationnel (qui offre des réponses fiabilisées, sur un mode automatique, à des questions courantes et qui ne concernent pas les données individuelles) doit permettre d'améliorer le service global rendu à ses usagers. Ce service robotisé vient compléter le standard téléphonique vers lequel l'appelant peut être, à tout moment, redirigé.

La Secrétaire d'Etat au Handicap a chargé la CNSA de déployer au sein des MDPH un accueil systématique des primo-demandeurs. Dans ce cadre, la MDPH a défini une stratégie de déploiement progressif de l'accueil de ses primo-bénéficiaires qui a été adoptée par la Commission exécutive en novembre 2025. Elle va, dans un premier temps consister à offrir à tout nouveau bénéficiaire adulte d'une orientation médico-sociale d'un accueil spécifique (collectif ou individuel) et d'une guidance pour les situations qui l'exigent.



Actions réalisées en 2024 et 2025

Le service de protection maternelle infantile est un service départemental de santé qui propose à l'ensemble de la population des actions de prévention, de dépistage du handicap pour les enfants de 0 à 6 ans ainsi que l'accompagnement des familles. Ce service est ouvert à tous, d'accès gratuit, offre une expertise dans la connaissance du développement de l'enfant.

13080 enfants ont été vus en bilan de 4 ans par la PMI. 4323 ont été orientés vers le dispositif porté par APRIS proposant des dépistages plus approfondis. 1498 ont été orientés pour des problématiques repérées liées à la vue, 1124 pour l'audition et 1458 pour des difficultés de langage. 910 enfants ont bénéficié d'un second dépistage orthophonique pour 46% des résultats confirmer des troubles dont 5% très urgents. Ce dispositif permet d'améliorer le repérage des difficultés chez les enfants dès le plus jeune âge pour améliorer les prises en charge.

Actions à venir

S'impliquer dans le déploiement du projet Handigynéco

Poursuivre les actions de formation des personnels des centres de santé départementaux, des centres de santé sexuelle, maisons des ados

Poursuivre les sensibilisations réalisées par les centres de santé sexuelle

Renforcer l'information sur les dispositifs et source d'information existantes en santé

Poursuivre le travail engagé pour améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap dans les centres de santé départementaux, des centres de santé sexuelle, maisons des ados (ACCEO, accessibilité, formation accueil...)

Les centres de santé sexuelle

Depuis le 1er septembre 2024, les CPEF se nomment "Centres de santé sexuelle". Leur mission est d'offrir un accès facile, gratuit et confidentiel aux soins liés à la santé sexuelle et affective, pour toutes et tous, à tout âge. Ils sont répartis sur l'ensemble du département. C'est un lieu d'écoute, d'information, de prévention et d'accompagnement. Ce service est gratuit, anonyme et confidentiel.



Les CSS proposent des consultations médicales avec des médecins et sages-femmes, des services d'interruption volontaire de grossesse, des dépistages et traitement des infections sexuellement transmissibles, l'accès à la contraception, la pilule d'urgence, la vaccination contre les infections à papillomavirus humain et des actions de sensibilisation et accompagnement à la vie affective, relationnelle, sexuelle, de la médiation de couple ou en famille.

Les CSS développent de nombreuses actions au sein d'instituts médico-éducatifs et d'établissements adultes. Des outils adaptés sont proposés pour permettre la bonne compréhension des informations partagées (schémas, photos). Les équipes utilisent la charte FALC EVARS. Pour une prise de contact plus facile et adaptée à tous, le système de prise de rendez-vous en ligne RDV solidarités a été mis en place dans les Centres de santé sexuelle.

En 2024, 188 sensibilisation EVARS ont été proposé pour plus de 1890 personnes sensibilisées (PH adultes et enfants, professionnels travaillant dans le monde du handicap, ou les accompagnants des PH).

En 2025, 9 protocoles partenariaux ont été établis avec les structures du milieu du handicap (Vie Active, EPDAHAA, APPSH IME, APPSH adultes, AGAMAS de Samer, clinique du Virval, APEI papillons blancs Hénin, Foyer les Genêts GHT Seclin-Carvin). Sur le 2eme semestre 2025, des actions de sensibilisation des professionnels de ces structures ont été réalisées en présentiel, et en format webinaire. Les enfants confiés à l'ASE, et étant hébergés dans ces structures bénéficient des interventions du CSS (ex : ITEP de St-Venant, IME à Calonne-Ricouart). Les jeunes de l'ASE scolarisés dans les classes SEGPA et ULIS des collèges bénéficient des interventions EVARS.

Actions réalisées en 2024 et 2025

Après plusieurs études, les professionnels de PMI ont jugé qu'une évaluation anténatale est indispensable et particulièrement à domicile pour accompagner les futurs parents porteurs de handicap intellectuel. Ceci afin d'identifier les réactions du couple dans son contexte de vie et dans sa globalité pour anticiper les risques pour l'enfant à naître. C'est ainsi que les professionnels de PMI et les psychologues du Calaisis ont mis en place depuis 2022, un dispositif d'évaluation et d'apprentissage nommé APPI, pour « Ateliers de Parentalité Pédagogiques et Inclusifs ». L'action consiste en une succession d'ateliers pratiques réalisés à domicile. La sage-femme de PMI commence par une identification des compétences déjà maîtrisées par les parents et celles à soutenir, à l'aide d'un classeur support et d'un matériel pédagogique qui utilise le FALC (facile à lire et à comprendre). Ensuite, les TISF assurent le relais des ateliers d'apprentissage sur les thèmes les plus éloignés des connaissances des parents. Enfin, la puéricultrice fait une relecture du parcours avec les parents, et note avec eux, leurs progrès et leurs besoins spécifiques.

En 2024, le dispositif, fort de ses résultats, a été déployé sur l'artois, l'audomarois et l'arrageois : une présentation et un accompagnement des équipes et des SAD a été proposé et des poupons lestés ont été fournis sur chaque site pour les ateliers pédagogiques. En 2025, le déploiement s'est poursuivi sur le boulonnais et le montreuillois/ternois.



Depuis 2021, le Département du Pas-de-Calais conventionne, dans le cadre du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance, avec des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) afin de permettre le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations enfants/parents. Le dispositif d'intervention de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) Prévention Précoce en PMI consiste en une intervention sociale temporaire sur le champ de la prévention, destinée à aider à résoudre des difficultés ponctuelles. L'action prévoit le soutien à domicile par des interventions de TISF à la sortie de la maternité et sur la période périnatale. Il s'exerce à travers des activités d'aide à la vie quotidienne et d'appui à l'éducation des enfants. Le dispositif TISF prévention précoce vient en appui d'APPI en pré et post natal. A titre d'exemple, au cours du premier semestre 2025, 62 familles étaient concernées par un financement intégral de la participation familiale des heures TISF pour les enfants si l'un des parents percevait l'allocation adulte handicapé (AAH).

Depuis 2015, le Département, avec d'autres partenaires (CAF notamment) accompagne la mise en place d'un pôle ressources handicap-parentalité départemental constitué en association autonome: Gamins exceptionnels.

Actions à venir

Poursuivre le déploiement du dispositif APPI à tout département et accompagner les équipes dans l'évolution des pratiques

Mieux accompagner les jeunes handicapés admis à l'aide sociale à l'enfance



Actions réalisées en 2024 et 2025

Les liens entre les équipes dédiées à la protection de l'enfance et celles en charge du handicap sont réguliers pour les enfants à double vulnérabilité au sein des Maisons du Département solidarité. Une coopération s'organise pour accompagner ces enfants et assurer une prise en compte de leurs besoins dans la globalité et des réponses plus affinées.

Les 6 chargées de soutien aux accueils immédiats et parcours spécifiques lors des temps de coordination sur les situations avec les territoires associent les maisons de l'autonomie à ceux-ci. Lors de ces temps de coordination, la question de la sollicitation de la PCH est interrogée.

Au titre du plan 50 000 solutions, l'Agence Régionale de santé et le Département s'engagent à renforcer les solutions territoriales en co-finançant la création de 22 places de CAMSP par an pendant 5 ans soit 110 places au total. Les 22 premières places ont été créées en 2024. Le Département s'est également engagé à co-financer à hauteur de 1,6M€ la création d'une offre d'accueil et d'accompagnement spécifique pour les enfants à double vulnérabilité (ASE-handicap). Le cahier des charges est en cours de construction avec l'ARS.

Actions à venir

Poursuivre l'outillage et l'accompagnement des professionnels pour s'assurer d'une prise en charge de qualité et adapter aux jeunes

Elaborer et signer un protocole de coopération CD/ARS concernant le plan 50 000 solutions

Actions réalisées en 2024 et 2025

Au delà des travaux de mise en accessibilité des collèges, le Département a lancé un vaste programme pour les 2 prochaines années, au printemps 2025, pour un collège inclusif. Un appel à projets destiné aux établissements a été initié sur cette thématique. 86 collèges sur les 125 ont postulé soit 2/3 du département. Il s'agit pour les établissements de monter des projets visant la sensibilisation aux handicaps visibles et/ou invisibles, des projets de coopération renforcée avec les établissements médico-sociaux, ou des projets innovants citoyens et solidaires en matière d'inclusion (notamment à destination des collégiens aidants). Chaque collège engagé est accompagné par le Département à hauteur de 1500 euros pour réaliser ses actions.

Des actions de concertations auprès des collégiens ont été également organisées pour mieux appréhender cette stratégie d'un collège plus inclusif. 3 thématiques ont pu être abordées :

- équipement et mobilier : un cercle de parole a été constitué de chaises traditionnelles et d'assises dynamiques pour observer les réactions des collégiens. Les élèves ont été questionnés sur leur connaissance de ce type de mobilier et son utilisation ;
- solidarité : il s'agissait de libérer la parole et questionner les collégiens sur leurs ressentis et expériences vécues en matière d'inclusion/exclusion lié au handicap ;
- EPS et pratique partagée : à partir d'un duathlon en fauteuil, les collégiens ont participé à une pratique sportive partagée.

Le mobilier flexible est perçu, dans un premier temps, spécifique aux élèves en situation de handicap. Après le temps d'appropriation, leurs représentations changent et chacun s'imaginant utiliser ce mobilier. Les collégiens en situation de handicap sont convaincus de l'utilité de ce mobilier pour répondre à leurs besoins, chaque mobilier répondant à un ou plusieurs besoins en fonction des situations d'apprentissages ou des lieux. Les collégiens ont pu exprimer le besoin d'une chartre de bonne pratique.

Les élèves, dans leur majorité, considèrent que chaque personne est différente et qu'elle ne doit pas subir de comportements péjoratifs. La plupart ont déjà été aidants avec leurs camarades quand ils rencontrent des difficultés. On remarque que l'acceptation du handicap est forte chez les élèves mais que des temps de sensibilisation seraient utiles sur les différentes formes de handicap et sur les possibilités en matière de pratique partagée (ex : EPS).

Lancement du nouveau programme éducatif pour un collège inclusif

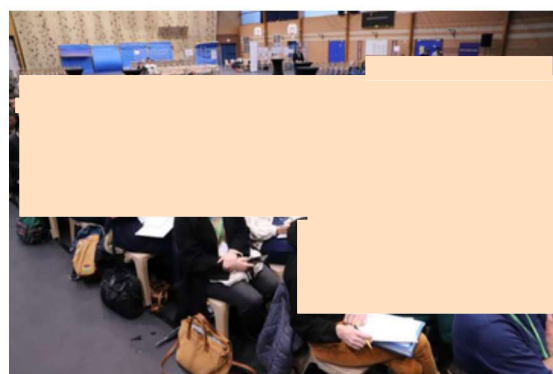
Depuis plusieurs années, le Département propose aux collèges un partenariat éducatif sur un thème précis. Après l'égalité fille-garçon, l'appel à projet lancé auprès des 125 collèges publics du Pas-de-Calais vise à promouvoir et faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap.



Premier temps fort de ce nouveau partenariat éducatif, la journée de lancement qui a eu lieu au Parc départemental d'Olhain mardi 25 novembre.

Aux côtés de l'Education Nationale, le Département a proposé aux établissements et aux professionnels 2 conférences : la première par Cédric Routier, directeur de recherche de l'unité de recherche pluridisciplinaire HaDéPaS (Handicap, Autonomie et Développement de la Participation Sociale), intitulée « Handicap(s) : mais encore ? » ; et une seconde par Caroline Desombre, chercheuse à l'Université de Lille, intitulée « Réussir l'éducation inclusive : l'importance de la co-éducation ? ».

Plusieurs ateliers ont été proposés pour permettre aux participants de s'enrichir des expériences de chacun, de recueillir de précieuses informations pour mener à bien les actions envisagées dans leur établissement. Les 6 ateliers ont planché sur les thématiques suivantes : jeunes aidants, sport partagé, citoyenneté, coopérations entre collèges et établissements médico-sociaux, découverte des métiers, ressources mise à disposition par le Conseil département.

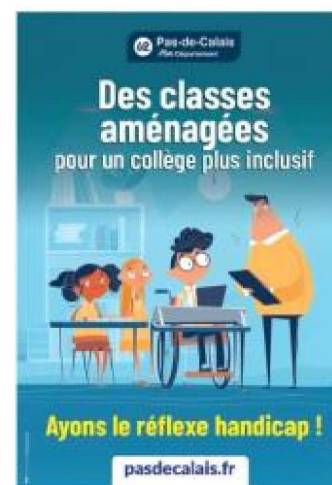


Accompagner la scolarisation des collégiens

Le Département contribue également au déploiement des unités localisées pour l'inclusion scolaire notamment via le soutien en mobilité et équipements numériques. Ainsi, 39 collèges ont bénéficié du kit mobilier et 49 collèges ont bénéficié du kit numérique. L'Education nationale contribue à l'ouverture de 6 unités par an. Les services du Département travaille à ces côtés pour identifier les lieux d'implantation en collège.

Afin de renforcer l'inclusion scolaire et d'apporter des réponses plus adaptées et rapides aux besoins des élèves en situation de handicap ou rencontrant des difficultés dans leur parcours, les pôles d'appui à la scolarité se déploient progressivement sur l'ensemble du territoire national. Ils constituent un service rendu aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers et leurs responsables légaux, en même temps qu'une organisation qui vient en appui des communautés éducatives, dans une logique d'accessibilité universelle. Ces pôles ont pour objectif de proposer des réponses de première intention, rapides et adaptées. Le Département participe à l'implantation de ces pôles au sein d'une douzaine de collèges du Pas-de-Calais.

Les transports scolaires adaptés sont des transports organisés pour les jeunes en situation de handicap. Ils s'adressent aux élèves ou étudiants qui, du fait de leur handicap ne peuvent pas emprunter les transports en commun. 372 circuits ont été réalisés et permettent de desservir 321 établissements scolaires sur tout le Pas-de-Calais. 1400 élèves bénéficient du transport adapté organisé par le Département.



Actions à venir

Déployer et mettre en place des projets en collèges, accompagner les dynamiques territoriales pour un collège inclusif

Poursuivre les coopérations avec l'Education nationale sur la politique d'implantation des pôles d'appui à la scolarité

Réaliser un état des lieux de la mise en oeuvre actuelle des transports scolaires adaptés

Faire de l'accès au logement individuel un levier d'inclusion sociale

Actions réalisées en 2024 et 2025

Le Département est largement engagé dans le soutien aux habitats inclusifs, comme offre de logement alternatif. 15 habitats inclusifs sont aujourd'hui soutenus par la collectivité et apportent une offre de logement spécifique pour des personnes en situation de handicap et 5 structures sont mixtes personnes âgées et handicapés. Ces habitats sont aujourd'hui ceux ouverts sur les 39 projets soutenus par le Département. Cela représente 170 solutions ouvertes pour des personnes en situation de handicap sur les 259 totales hébergeant 158 personnes.

Le 3 juillet, le Département a lancé la constitution d'un réseau départemental des porteurs de l'habitat inclusif. Afin de faciliter les échanges entre acteurs, le partage d'expériences, ce réseau doit contribuer au maillage du Pas-de-Calais et à la qualité de l'offre alternative proposée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées.



Les accompagnements sociaux déployés par le Département pour l'accès et le maintien dans le logement ont une approche globale et permettent un accompagnement adapté et sur mesure. A titre d'illustration, au titre du Logement d'abord, près de 13% des dossiers de demande, le sont pour des bénéficiaires de l'AAH. A ce jour, la quasi totalité du territoire départemental est couvert par les dispositifs liés au Logement d'abord.

Le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été adopté par arrêté le 28 août 2025. Il comporte certaines fiches actions portant sur la thématique handicap. En effet, sur le volet accompagnement social de ce schéma, un des objectifs est de renforcer l'accès aux soins et l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap des publics gens du voyage. A noter que la Sauvegarde du nord et la MDPH ont signé une convention de partenariat qui a notamment permis à la Sauvegarde d'être formée par la MDPH sur la thématique « Portes d'accès aux droits »

Actions à venir

Conforter le réseau HI et outiller les porteurs

Poursuivre les accompagnements logement

Sensibiliser les gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage au handicap via une session de sensibilisation proposée par la MDPH en mars 2026 (agents de terrain, chefs d'équipes, professionnels des EPCI)



Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Actions réalisées en 2024 et 2025

Le Département finance Le cheval bleu pour un dispositif spécifique de soutien des professionnels référents RSA dans leur posture professionnelle pour prendre en charge des publics spécifiques et mise en place d'accompagnements médico-psycho social de BRSA sur les territoires de l'Artois/ Lens-Liévin/Hénin-Carvin. 87 professionnel.les ont bénéficié de cette action et 189 personnes ont pu être accompagnées.

Les conseillers employabilités conseillent et accompagnent sur les dispositifs d'insertion spécifiques au handicap.

239 BRSA disposant d'une RQTH ont pu être accompagnées pour leur insertion professionnelle.

Actions à venir



Charte qualité de l'accompagnement : adapter la charte qualité des structures d'accompagnement avec la valorisation de la notation dans le cas de l'adaptation et prise en compte du handicap dans l'accompagnement (pour les référents BRSA/ coach jeunesse et coordo ASE)

Label référent62 : labéliser les structures accompagnant des BRSA y compris le cheval bleu avec la mise en place d'un module obligatoire de formation PSSM (programme de formation 2025/2026/2027). L'objectif général est, d'une part de garantir la qualité de l'accompagnement pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA du Département, d'autre part, de valoriser l'investissement des professionnel.les.

Ambition 3 - Susciter et accompagner l'initiative des citoyens et des partenaires dans le champ du handicap

Le Département est aux côtés des personnes en situation de handicap, au quotidien, dans toutes les étapes de leur vie. Il s'agit d'élargir la palette de solutions existantes pour donner plus de choix et d'opportunités aux familles.

Le Département, à travers sa compétence générale en matière d'action sociale, déploie une action importante visant à soutenir l'autonomie des personnes handicapées dans leur vie quotidienne :

L'Aide Sociale Départementale finance une offre d'établissements

- Des politiques volontaristes sont déployées dans les domaines de la prévention de la perte d'autonomie, du soutien à l'autonomie et du soutien aux aidants.

- Le développement de solutions d'habitat inclusif permettant de sécuriser et favoriser des parcours de vie en milieu ordinaire est favorisé et soutenu.

4 priorités :

Priorité 11 : Accompagner les opérateurs et les partenaires associatifs dans la prise en compte du handicap pour une vie culturelle, sportive et touristique plus inclusive

Priorité 12 : Soutenir les collectivités pour apporter des réponses locales aux besoins des publics en situation de handicap

Priorité 13 : Soutenir l'initiative citoyenne

Priorité 14 : Développer une stratégie d'achat plus responsable notamment via le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables





Accompagner les opérateurs et les partenaires associatifs dans la prise en compte du handicap pour une vie culturelle, sportive et touristique plus inclusive.

Actions réalisées en 2024 et 2025

La politique sportive du Pas-de-Calais développe depuis de nombreuses années des dispositifs spécifiques facilitant la pratique sportive pour tous et soutenant les clubs du département s'engageant dans une démarche plus inclusive.

Cette année des formations ont été proposées aux associations sportives tels que « Club Inclusif » ce qui participe à la démocratisation du sport et handicap. Pour illustrer cette dynamique, en 2025 23 clubs ont été accompagnés par le Département sur le thématique handicap au travers du dispositif Ouvrez votre Club, contre 18 en 2024.



La politique dédiée à la lecture publique se veut également largement inclusive.

Comme chaque année, la collectivité a proposé une formation. Le jeudi 16 octobre 2025 s'est déroulée au pôle culturel « Le Cuivre » de Labourse une journée d'étude intitulée « Bibliothèques et déficients visuels : un nouveau regard ». Organisée par la Médiathèque départementale, y ont donc été abordées, par le biais de conférences et d'ateliers, toutes les problématiques liées à l'accueil des déficients visuels dans les bibliothèques publiques, l'offre documentaire qui peut leur être faite et les activités qui peuvent leur être proposées.

La Médiathèque départementale accompagne les bibliothèques du Pas-de-Calais dans la création d'espaces "Facile à lire" au sein de leurs structures. Elle leur propose une formation et des ateliers et dans la continuité de ce parcours, elle a mis en place un comité départemental de sélection de documents "Facile à lire."

Actions à venir

Poursuivre les dispositifs et outils proposés dans le cadre de la politique sportive et continuer à outiller les acteurs du territoire

Poursuivre les formations des bibliothécaires et le développement d'une offre de lecture publique adaptée pour tous

Accompagner les opérateurs et les partenaires associatifs dans la prise en compte du handicap pour une vie culturelle, sportive et touristique plus inclusive.

Le mois du sport de nature 2025

L'année 2025 a été une année marquée par le développement des Parasports de Nature.

Le mois de sport nature devient le mois des sports et de Parasports de nature. L'occasion de démontrer que le territoire du Pas-de-Calais peut également être un formidable terrain de jeu pour les personnes en situation d'handicap. Pour sa 1ère année d'existence 1/3 des événements ont été rendus accessibles. Mention spéciale pour la "Randonnée ensemble" mise en place exclusivement à l'occasion du MSN par le Comité Départemental du Sport Adapté et la balade Biachoise.

Il convient également de mettre à l'honneur le trail du Patois et du chardon qui se sont associés à notre expérimentation en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, au sein des événements sportifs de pleine nature. Ces tests réalisés grandeur nature par des personnes en situation de handicap vont se poursuivre et permettront la rédaction d'une fiche pratique à destination des organisateurs qui souhaitent mieux inclure les personnes en situation d'handicap dans leurs événements.

Enfin pour conclure ce mois thématique, le 30 avril 2025, l'ensemble des gestionnaires de site de sport nature ont été rassemblés autour de la thématique de l'accessibilité. Au programme tests d'équipements permettant un accès facilité aux espaces sportifs de nature et des témoignages d'acteurs de territoire mettant en place des actions innovantes.

Cette thématique sera poursuivie plus en détail au travers de différents webinaires organisés ces prochains mois

Episode 1 – 27 novembre 2025: démystifier la notion d'accessibilité des ESI

Episode 2 – 18 décembre 2025: comment rendre l'offre plus lisible ?

Episode 3 – 5 mars 2026 : des moyens et des ressources mobilisables



Accompagner les opérateurs et les partenaires associatifs dans la prise en compte du handicap pour une vie culturelle, sportive et touristique plus inclusive.

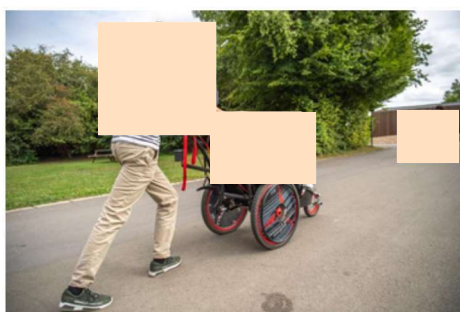
Trophée du tourisme accessible

Le Parc d'Olhain est pensé pour que les animations soient compatibles à tous les handicaps. En 2022, après d'importants travaux, le Parc a reçu le label Tourisme et handicap pour ses services hébergement, bar et restauration.

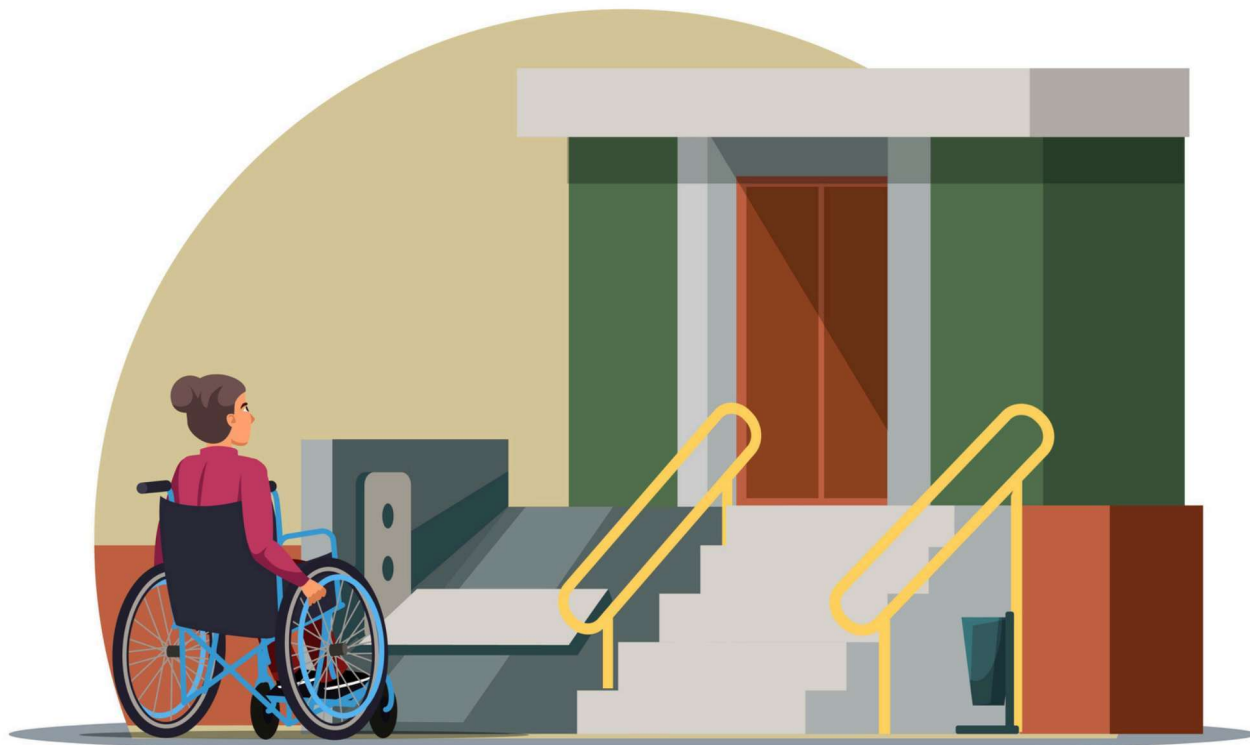
En obtenant le Trophée du tourisme accessible 2025, le parc d'Olhain démontre que le handicap n'est pas un obstacle et que les loisirs sont ouverts à tous.

Le parc de loisirs familial d'Olhain s'est vu décerner le prestigieux Trophée du tourisme accessible 2025 pour quatre déficiences (auditive, mentale, visuelle et motrice). À noter que plus de 450 sites touristiques et culturels étaient candidats à cette prestigieuse reconnaissance. Cette distinction n'est pas une simple récompense, elle salue des années d'efforts et d'investissements pour faire du divertissement une réalité pour tous, sans distinction de capacité.

C'est aussi la preuve qu'un modèle inclusif est porteur de succès. Et pour le parc d'Olhain, cela s'est traduit par une multitude d'aménagements concrets (allées plus larges pour une circulation fluide pour les fauteuils roulants, attractions ou espaces de jeux adaptés comme les luges, l'orientation, les filets, mais aussi l'organisation d'un Koh Lanta en fauteuil...). Le personnel a été formé pour assister les visiteurs ayant des besoins spécifiques et assurer leur sécurité et le confort de chacun.



Soutenir les collectivités pour apporter des réponses locales aux besoins des publics en situation de handicap.



Que ce soit dans le cadre du FARDA ou de la contractualisation, le Département soutient et accompagne les communes et intercommunalités et les acteurs du territoire dans des opérations de mises en accessibilité allant au-delà des obligations réglementaires constitue un véritable enjeu.

Actions à venir

Diffuser le guide national sur l'accessibilité

Poursuivre les accompagnements, notamment ceux de la Plateforme Ingénierie 62, pour une meilleure prise en compte d'enjeux d'accessibilité dans l'ensemble des aménagements envisagés sur les territoires et valoriser les réalisations ambitieuses

Actions réalisées en 2024 et 2025

Plusieurs lauréats des 2 dernières années du Budget Citoyen du Pas-de-Calais portent des ambitions fortes d'accessibilité et d'inclusion :



- Apei Les Papillons Blancs de l'Arrondissement de Saint-Omer : Respirons Nature ! : Associer les personnes handicapées, les familles et les professionnels pour aménager durablement 9 hectares d'espaces extérieurs tout en respectant la biodiversité, en éduquant et sensibilisant à la protection de l'environnement
- L'ascension : un habitat partagé pour personnes porteuses de handicaps, au sein d'un tiers lieu ouvert à tous et toutes, co-animé par et pour les habitantes et habitants à Loos-en-Gohelle
- Bien Vivre aux Bruyères à Racquinghem pour l'aménagement d'une friche en lieu de promenade, de détente et d'observation de la nature accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi que d'un jardin partagé
- Idées Chouettes à Béthune pour développer la participation des enfants en situation de handicap à la vie culturelle et aux activités récréatives, de loisirs et sportives
- Repi M à Gauchin-Verloingt pour l'organisation de temps de répit ponctuels à destination de parents d'enfants porteurs de handicap : 3 000 €, pratiques de l'ESS.
- Le Souffle d'Oz : une association engagée pour une culture accessible à tous, en particulier aux personnes qui en sont souvent éloignées, en s'appuyant sur un large réseau de partenaires institutionnels, éducatifs et culturels à Arras

Chaque année, les comptoirs à initiatives citoyennes sont accueillis chez des lauréats du Budget citoyen des précédentes éditions. Les conditions pour favoriser l'accès à tous, sont prises en compte dans le choix des lieux. En 2025, le comptoir du territoire du Calais a eu lieu dans les locaux de l'association « Les Animaliens » à Calais, qui développe la médiation animale à destination des publics en situation de handicap. Aussi, un accompagnement spécifique a également été organisé pour faciliter la participation d'une personnes déficiente visuelle, avec la mise en place du covoiturage de Arras au comptoir organisé à Béthune.

Le Département poursuit son action en faveur de l'engagement et de la citoyenneté de tous les jeunes du Pas-de-Calais. Entre 2024 et 2025, 32 jeunes ont bénéficié du bonus handicap dans le cadre du Permis Engagement Citoyen. Sur les 303 demandes d'approfondissement BAFA, 27 jeunes ont choisi la session sur l'accueil du jeune enfant en situation de handicap et ont perçu une aide bonifiée.

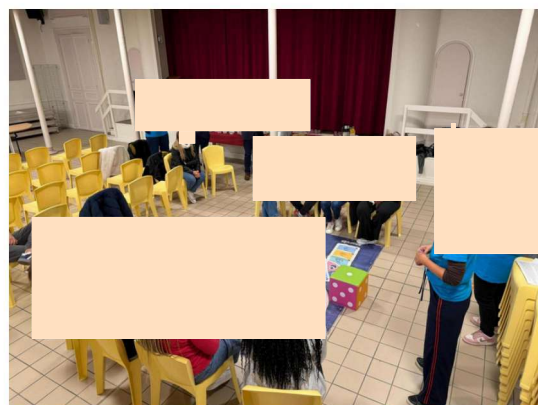
Le programme Uniscités "Solidarités Aidants" est toujours soutenu financièrement par la collectivité.

Le projet « Porteurs de paroles : quand les jeunes en situation de handicap s'expriment »

A la demande de Karine Gauthier et François Lemaire, l'année 2025 a été marquée par une multitude d'initiatives visant à aller au-devant des jeunes en situation de handicap du Pas-de-Calais pour les questionner sur leur quotidien et leurs besoins. 4 thématiques ont été abordées : l'accès au sport, à la culture, aux loisirs et aux vacances ; l'accès à l'éducation, la formation et l'emploi, l'accès à la santé et aux soins, les discriminations et le harcèlement. Le projet avait pour objectif de faire entendre la voix de ces jeunes de 16 à 25 ans, récolter leur parole là où ils sont sur leurs lieux de vie, retracer et partager leurs constats et leurs idées.

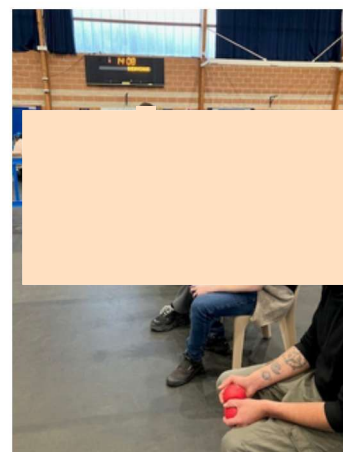
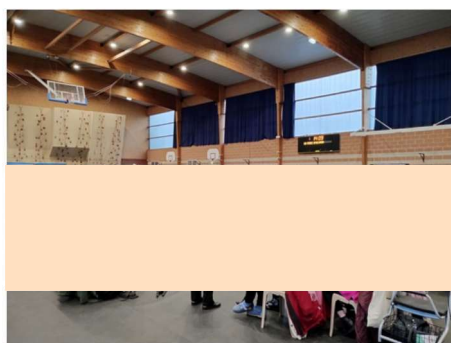
Ainsi ont pu être mis en place :

- 6 concertations avec des collectifs de jeunes
- 7 interviews audio et vidéos
- 63 questionnaires



Une rencontre départementale s'est tenue le 13 novembre au parc départemental d'Olhain. L'ensemble des jeunes rencontrés étaient invités à participer et nombre d'entre eux ont pu faire le déplacement. Ils ont ainsi découvert les ateliers proposés par les services du Département : une exposition des archives départementales sur les jeux olympiques avec des boîtes sensorielles, l'archéologie avec des objets issus de fouilles, de la boccia animé par le comité départemental handisport, du tir au laser proposé par le parc d'Olhain, la maison des ados de l'Artois, le centre de santé sexuelle, la lecture publique avec l'offre adaptée très variée (livres, jeux de société et salle snozolen très appréciée de certains jeunes) sans oublier la sensibilisation aux handicaps avec l'accessibilité numérique et le jeu handipoursuite de la direction des ressources humaines. Les ateliers se sont voulus le plus inclusifs possibles pour répondre aux différents handicaps notamment sensoriels.

Les participants ont pu assister à la prestation musicale très touchante du groupe les Zycos constitué de personnes en situation de handicap et animé par l'APEI de Lens. S'en est suivie la présentation en vidéo de la parole des jeunes concertés et un temps de questions/réponses entre les jeunes et les 2 Vice-présidents.



Le 8 décembre l'Assemblée départementale s'est positionnée suite aux propositions des jeunes et a pris une série d'engagements pour répondre à leurs idées.

Cette démarche, c'est également la mobilisation de plus de 30 collègues des différents services et de différents pôles que ce soit pour conceptualiser la démarche, animer les concertations ou encore participer à la rencontre départementale de restitution. Une démarche riche d'enseignements tant sur le vécu des jeunes et leurs attentes que sur la manière dont le Département doit adapter ses interventions aux personnes en situation de handicap.

Le Trail des Pyramides Noires

Enfin comment ne pas évoquer, le défi un peu fou de Michael, atteint de la maladie de Charcot, illustre bien la volonté du département de favoriser l'inclusion au travers des activités sportives.

Une centaine de bénévoles ont permis à Mickaël de réaliser son rêve en parcourant les 115 km du Trail des Pyramides Noires en Joëlette. Cette expérience a été un formidable exemple de solidarité et d'inclusion, Les 104 volontaires (dont 35 agents du département) unis autour de Michael dans sa Joëlette, ont transformé les 115 kilomètres en un véritable acte de solidarité.



Actions à venir

Le conseil départemental citoyenneté et autonomie a fait de la structuration du service public départemental de l'autonomie la priorité de son nouveau mandat. Dans ce cadre là, il lance une vaste démarche de concertation. Pour 2026, il s'agira d'aller vers les personnes en situation de handicap soutenues par les services du Département

Décliner les engagements pris suite à la diffusion du livre « Porteurs de paroles : quand les jeunes en situation de handicap s'expriment » et poursuivre les actions de concertation auprès des jeunes en intégrant systématiquement des jeunes en situation de handicap

Poursuivre la mise en oeuvre du Budget citoyen

Développer une stratégie plus responsable notamment via le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables



Actions réalisées en 2024 et 2025

Afin de réécrire le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, 14 ateliers ont été proposés aux agents de la collectivité pour définir une véritable feuille de route stratégique pour adapter et porter la politique d'achat de la collectivité. 2 ateliers se sont tenus en novembre et décembre 2024 sur la thématique « Développer la dimension sociale dans les marchés publics ».

À partir des propositions de ces ateliers, une fiche a été élaborée. Elle comporte des actions qui seront réalisées entre 2026 et 2028 avec des indicateurs précis. Il y a notamment une action « Étendre les marchés réservés aux secteurs du handicap et de l'insertion ». En tout ce sont 44 actions et sous-actions qui composent le SPASER.

En 2024, 174 habitants reconnus en qualité de travailleur handicapé ont travaillé sur le dispositif des clauses sociales à l'échelle du département du Pas-de-Calais. Par ailleurs dans le cadre des marchés d'insertion des collèges en 2024 portés par la collectivité, 40 personnes reconnues travailleurs handicapés ont travaillé dans des collèges du Département pour des activités de nettoyage et /ou de restauration.

Actions à venir

Mise en oeuvre des engagements du SPASER dont le lancement de la cellule d'experts pour s'interroger sur l'intégration de clauses sociales dans les marchés à relancer et étendre les marchés réservés aux secteurs du handicap et de l'insertion

Ambition 4 - Sensibiliser et valoriser

Le Département est aux côtés des personnes en situation de handicap, au quotidien, dans toutes les étapes de leur vie. Il s'agit d'élargir la palette de solutions existantes pour donner plus de choix et d'opportunités aux familles.

Le Département, à travers sa compétence générale en matière d'action sociale, déploie une action importante visant à soutenir l'autonomie des personnes handicapées dans leur vie quotidienne :

L'Aide Sociale Départementale finance une offre d'établissements

- Des politiques volontaristes sont déployées dans les domaines de la prévention de la perte d'autonomie, du soutien à l'autonomie et du soutien aux aidants.

- Le développement de solutions d'habitat inclusif permettant de sécuriser et favoriser des parcours de vie en milieu ordinaire est favorisé et soutenu.

3 priorités :

Priorité 15 : Former, sensibiliser et accompagner les agents départementaux et les élus aux enjeux du handicap

Priorité 16 : Former et sensibiliser les partenaires aux enjeux du handicap

Priorité 17 : Sensibiliser le grand public

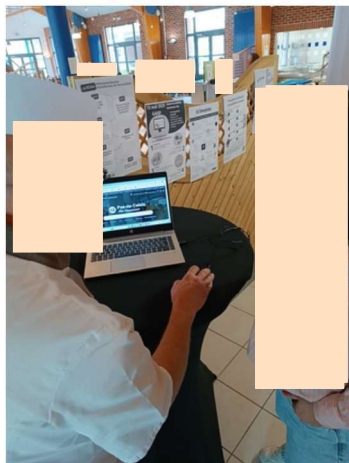
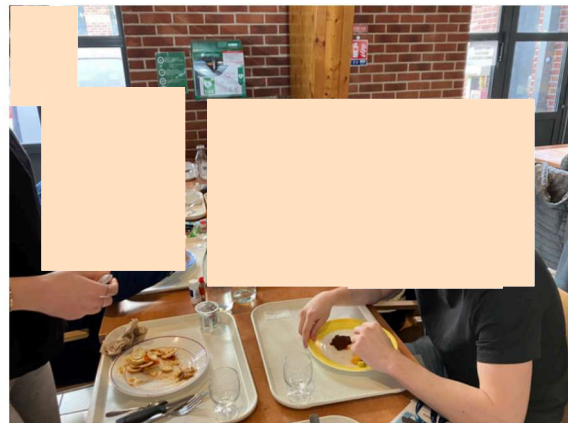
Former et sensibiliser et accompagner les agents départementaux et les élus aux enjeux du handicap.

Actions réalisées en 2024 et 2025

Des actions de sensibilisation des équipes du Département sont menées tout au long de l'année. A titre d'exemple, dans le cadre d'un forum dédié aux personnels des collèges, des modules de sensibilisation au handicap ont été proposés. Ce sont plus de ... qui ont bénéficié de ces actions. Les assistants familiaux ont également bénéficié de ces actions.

Le Département s'est doté de nouveaux outils pour ces actions de sensibilisation à savoir le jeu Handipoursuite et la fresque handicap en emploi.

En complément, des formations plus spécifiques sont proposés. On peut noter la formation santé mentale avec 165 agents formés en 2024 et 114 en 2025.



Actions à venir

- Poursuite des actions de sensibilisation auprès des agents de la collectivité
- Déploiement de la Fresque handicap en emploi
- Formation à l'outil Acceo (cf priorité 2) de l'ensemble des agents d'accueil des 122 collèges du Département
- Sensibilisation des chargés de recrutement

Journées de sensibilisation à l'autisme

Les professionnels des maisons du Département solidarité ont eu l'opportunité de participer à une journée de sensibilisation autour du handicap, centrée sur les troubles du spectre de l'autisme, et le réseau partenarial local existant. Organisées en 2 lieux et 2 événements distincts, l'une sur le littoral, l'autre sur le bassin minier, ces temps ont été l'occasion de réunir les équipes autour d'experts et d'acteurs locaux reconnus. Ces journées, à l'initiative des maisons de l'autonomie, ont été très appréciées et ont permis d'apporter un éclairage précis sur cette forme de handicap.



Actions réalisées en 2024 et 2025

Le Département adhère à la plateforme collaborative Handiapason pour mettre à disposition des professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap notamment intellectuel et avec des difficultés de communication et leurs aidants des supports d'animation, outils, fiches projets. 82 partenaires du Pas-de-Calais sont inscrits en 2025 contre 58 en 2024. 2011 téléchargements sont comptabilisés en 2025 contre 990 en 2024.

Dans le cadre du service public départemental de l'autonomie, et afin de structurer le guichet intégré, les maisons de l'autonomie ont organisé et proposé des sessions de sensibilisations et de formations auprès des acteurs du territoire pour améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des personnes en situation de handicap en tout point du Pas-de-Calais. Les équipes des maisons de l'autonomie ont également déployé une journée de sensibilisation à l'autisme.

Plusieurs sessions d'information à destination des professionnels intervenant dans le champ du logement ont été proposées afin d'améliorer le repérage du handicap et améliorer l'orientation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Cela concerne les territoires de l'arrageois, du terrois, du montreuillois et du calais (à venir sur le Boulonnais.)



Les référent.es RSA ont partagé des difficultés pour accompagner le public en souffrance psychiques. La crise sanitaire a alourdi certaines situations, des parcours de soins ont été interrompus, des situations se sont fragilisés.



Pour outiller au mieux les référent.es dans l'accompagnement des BRSA, le Département a construit un plan d'informations et de formations inhérent au travail d'accompagnement social. Ainsi des temps de formation sont prévus notamment autour de la question de la santé mentale. 4 sessions en 2025 pour environ 50 participants ont été proposées (depuis 2023, 11 sessions et environ 150 personnes de formées).

Le 10 octobre, au Conseil départemental, une journée d'échanges et de travail autour de la santé mentale des jeunes a été proposée associant les mouvements d'éducation populaire, les services de la collectivité et les partenaires jeunesse. Au programme de la matinée une conférence pour mieux connaître et comprendre les enjeux actuels de la santé mentale des jeunes. L'après-midi a, quant à elle, été consacrée à présenter les missions des différents acteurs intervenants dans la prise en charge de la santé mentale des jeunes comme le Point Accueil Ecoute Jeunes de l'Arrageois, le 3114, le numéro national de prévention suicide, le centre médico psychologique d'Arras, le service des troubles des comportements alimentaires la mission de lutte contre le décrochage scolaire



Actions à venir

En lien avec le déploiement d'Aidants62, faire connaître et inciter les aidants à s'appuyer sur la plateforme Handiapason

Poursuivre la structuration du service public départemental de l'autonomie en outillant les partenaires de l'accueil et tendre vers un label sur le Pas-de-Calais des points de contact de proximité

Former les coachs jeunesse et coordo ASE via la MDPH

Poursuivre l'animation des Groupes d'échanges de pratiques et les sessions d'informations auprès des partenaires du logement

Poursuivre la formation des référents RSA

Les groupes d'échanges de pratiques en santé mentale

Le Département finance des groupes d'échanges de pratique en santé mentale (GEP) au titre du logement d'abord. Ils facilitent la rencontre entre les professionnels du logement et de la santé mentale. En effet, les professionnels du logement sont souvent démunis face à des situations de locataires en souffrance psychique ou ayant des problèmes de santé mentale. Ils ont peu, voire pas de formations sur le sujet.

Ces groupes d'échange de pratiques ont été mis en œuvre sur les territoires de Lens-Hénin, de l'Artois, de l'Audomarois et du Boulonnais. Des constats d'un manque de connaissances globales, autant sur le repérage des signes et sur les ressources sont le point de départ de la constitution de ces groupes. L'organisation est différente sur chacun des territoires afin de répondre aux besoins spécifiques. Il s'agit d'une rencontre mensuelle ou tous les 2 mois, réunissant en moyenne une quinzaine de professionnels.

Les GEP sont portés et animés par un binôme de professionnels expert en matière de santé mentale) et logement. Il s'agit du cheval Bleu pour Lens-Hénin, de l'EPSM de Saint Venant pour l'Artois et l'Audomarois et de l'URIOPSS pour le Boulonnais. Sur le plan du logement, le coordinateur Logement d'abord et/ou le chef du service local inclusion sociale et logement de la MDS sont présents. Sur la santé mentale, sont présents de façon variable en fonction des territoires : un psychiatre, un infirmier en pratiques avancées, une équipe mobile hospitalière...

Ces temps d'échange permettent de favoriser l'interconnaissance des professionnels du logement et de la santé, santé mentale, par des temps d'informations proposés par les différentes institutions des territoires. Ils permettent également d'échanger autour de fiches de situation proposée par les professionnels présents. Cette étude de situation multidimensionnelle permet d'envisager des plans d'action novateurs, adaptés aux situations complexes rencontrées.

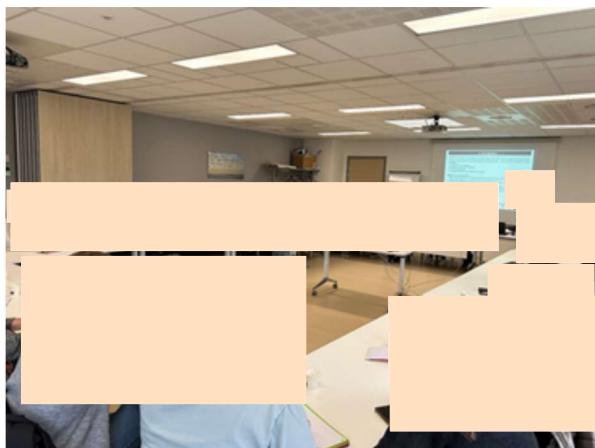
Les thèmes abordés, au cours de l'année 2024, reflètent les besoins exprimés par les participants, et sont fonction des services représentés dans les GEP : les modes d'hospitalisation, la question de l'incurie, les droits des jeunes majeurs ou mineurs concernant la prise du traitement etc.

Dans le cadre des groupes d'échange de pratiques, plusieurs sessions d'information/sensibilisation sont proposées aux professionnels, notamment : Premiers secours en santé mentale, le syndrome de Diogène, les troubles psychiques : accompagner la non demande, la non adhésion ou le refus de soin, les troubles psychiques ou addictions, la crise suicidaire : repérer, évaluer, accompagner, le rétablissement et réhabilitation psychosociale etc.

En parallèle de ces temps de rencontres, 2 cinés débats ont été organisés et co-animés par l'EPSM Val de Lys et les 2 coordinateurs des plateformes LDA de l'Audomarois et de l'Artois. La projection du film documentaire « Habités », de la réalisatrice Séverine Mathieu, a conduit à un débat sur la thématique de « comment habiter en étant habité par un trouble mental ».

Ces deux temps ont regroupé 160 professionnels du sanitaire et du social, ainsi que des patients atteints de pathologies qui ont pu témoigner de leur quotidien.

En 2024 1051 professionnels ont participé :
518 dans le cadre des rencontres territoriales
533 dans le cadre des formations et cinés débats



Actions réalisées en 2024 et 2025

- Sensibilisation auprès des collégiens
 Campagne de communication externe tout support
 Diffusion de la Lettre aux partenaires
 Forum d'informations aux côtés des partenaires locaux :
- Forum handicap à Bruay la Buisnière le 19 mars
 - Salon Parcours handicap le 25 novembre à Lens

Actions à venir

Poursuivre la valorisation des actions et dispositifs impulsés et/ou soutenus par la collectivité

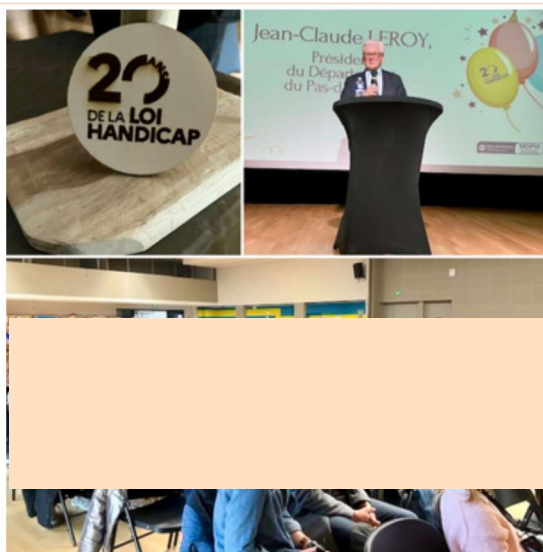
Les 20 ans de la loi de 2005 et de la MDPH

La MDPH appuie sa stratégie de communication à destination de son public et de ses partenaires sur les vecteurs suivants :

- Un site internet autonome depuis 2024 (auparavant hébergé sur le site du Département)
- des webinaires réguliers (mensuels) à destination des professionnels partenaires sur des thématiques relatives aux droits et prestations offerts par la MDPH
- une page LinkedIn pour valoriser son action.

En 2025, la MDPH a engagé des actions de communication spécifiques dans le cadre du 20ème anniversaire de la loi de 2005 et de la MDPH (second semestre 2025) :

- un appel à manifestation d'intérêt auprès des associations pour la production d'objets ou d'actions illustrant le regard porté sur la MDPH par ses usagers (restitution lors de la cérémonie des vœux en janvier 2026)
- présence renforcée et améliorée de la MDPH dans les manifestations extérieures (stand)
- élaboration et diffusion de podcast où des usagers font part de leur expérience de la MDPH
- projet de création d'une vidéo, inspirée des "Rencontres du Papotin", visant à faire dialoguer personnes en situation de handicap avec une personne célèbre (en lien avec la Ferme Senechal et l'INSA de Valenciennes).



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Autonomie et de la Santé
Service du Pilotage et d'Appui Autonomie

RAPPORT N°4

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 30 MARS 2026

FAIRE DU PAS-DE-CALAIS UN DÉPARTEMENT INCLUSIF ET ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS : BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ENGAGEMENT HANDICAP

Dans le cadre de son projet de mandat, le Département a inscrit au rang de ses objectifs premiers, une action forte en faveur des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse d'améliorer leur vie quotidienne ou de favoriser leur pleine inclusion dans la société. Le troisième volet dudit projet de mandat, le Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » 2022-2027, affiche clairement cette ambition de soutien et de promotion d'une société plus inclusive, d'une société qui s'adapte aux singularités de chacun (ambition 4).

Pour mettre en œuvre les objectifs ainsi retenus, le Département a élaboré un Engagement handicap, qui a été adopté par le Conseil départemental le 25 septembre 2023. Cette stratégie globale et ambitieuse se donne pour objectif de permettre à chaque habitant, notamment ceux en situation de handicap, de pouvoir agir et évoluer librement, vivre avec et parmi les autres, à égalité et sans aucune différence. Cet outil doit permettre de construire, sur le Pas-de-Calais, une société ouverte à tous, permettant à chacun d'accéder à ce qui est essentiel à son quotidien.

Construit et animé avec la collaboration de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), l'Engagement handicap propose un programme d'événements et un calendrier d'actions concrètes et de chantiers structurants à conduire. Organisé autour de quatre ambitions et décliné en 17 priorités, l'Engagement handicap s'articule avec les autres documents de cadrage déclinant les pactes adoptés en 2022, et s'inscrit en complémentarité avec le schéma des politiques autonomie.

Trois principes transversaux ont été posés pour faire vivre l'Engagement handicap :

- valoriser et rendre lisibles les actions et dispositifs déjà existants sur le Pas-de-Calais ;
- aller plus loin pour développer un « réflexe handicap » dans

tous les domaines de l'action départementale ;
- faire du Département, une collectivité exemplaire, et aller vers les personnes en situation de handicap.

Le suivi et l'évaluation de l'Engagement handicap sont assurés par un comité de pilotage, qui s'est réuni le 7 janvier 2026. Le rapport présente donc le bilan (document annexé), validé par ce comité, ainsi que les perspectives d'actions pour l'année 2026.

Le bilan montre des avancées significatives en matière :

- de mise en accessibilité des bâtiments départementaux,
- d'amélioration de l'information par le développement du Facile à Lire et à Comprendre et par des démarches de simplification des documents.

Les actions « aller vers » se sont également développées et doivent être confortées.

L'année a notamment été marquée par une vaste concertation en direction des jeunes en situation de handicap, ainsi que le lancement du nouveau partenariat éducatif pour des collègues plus inclusifs.

Il convient de porter ces éléments à votre connaissance.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 09/03/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY